

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-016

### Séance du 20 FEVRIER 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 13/02/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. Richard GAY a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet : Assurance – Problématique pneu**

Monsieur le Maire souhaite que les déclarations de sinistres causés par la commune à un administré ou un usager du domaine public (notamment pneus crevés ou abimés) soient encadrés pour éviter les « recours » abusifs et tardifs.

Monsieur le Maire souhaite encadrer ces déclarations de sinistre et demande que chaque déclaration se fasse dans les 48 heures (jours ouvrables) de l'incident.

Il convient que chaque demande d'intervention de la collectivité soit accompagnée d'une attestation sur l'honneur accompagné des documents ou éléments suivants :

- Attestation sur l'honneur à fournir
- Date
- Lieux (adresse précise)
- Horaire précis de l'incident
- Photos du site et photos du sinistre (obligatoire)
- Circonstances et vitesse
- Devis du pneu à remplacer avant remplacement
- Facture d'achat du pneu d'origine à défaut sa date de fabrication noté sur le flan du pneu)
- Présentation du pneu ou de la jante endommagée
- Attestation d'assurance du véhicule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition ci-dessus

- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces dispositions
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Pré

Envoyé en préfecture le 24/02/2023  
Reçu en préfecture le 24/02/2023  
Publié le  
ID : 001-210103479-20230220-2023016-DE



Ainsi fait et délibéré  
le 20 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Richard GAY